

Note de synthèse – Mai 2021

# Voies pour la recherche d'un consensus: les organes consultatifs multipartites pour le développement durable


Global Forum for



National SDG  
Advisory Bodies

## Table des matières

- 3..... Synopsis
- 4..... Résumé
- 5..... Voies pour les organes consultatifs multipartites
- 5..... Quelle est la valeur ajoutée des organes consultatifs multipartites pour la mise en œuvre nationale des ODD ?
- 7..... Quelles routes peuvent être empruntées pour mettre en place un organe consultatif multipartite ?
- 10 ..... À propos du Forum Mondial des Organes Consultatifs Nationaux sur les ODD

 Il s'agit d'un PDF interactif.  
Cliquez sur la page à laquelle  
vous souhaitez accéder.

# Synopsis

Les organes multipartites constituent des forums permettant de dégager un consensus sur des questions controversées. Dans cette fonction, ils visent à identifier des solutions pratiques, inclusives et socialement acceptables qui traceront la voie du développement durable. L'intégration de conseils consultatifs multipartites ou d'organes similaires (organes consultatifs multipartites) dans les structures institutionnelles peut faire progresser les feuilles de route nationales en fournissant une boussole permettant de naviguer sur les questions complexes de changement structurel.

Cette note de synthèse met en évidence les avantages des organes consultatifs multipartites pour les gouvernements et présente les moyens de les mettre en place. Elle se base sur les observations empiriques de huit organes consultatifs multipartites dans le monde et s'inspire donc d'une riche collection de bonnes pratiques. L'incorporation d'organes consultatifs multipartites en tant que partenaires de connaissances solides dans les architectures institutionnelles pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) s'est avérée être une voie fructueuse pour équiper les gouvernements nationaux d'un raccourci précieux pour accélérer l'élaboration de politiques de développement durable.





# Résumé

Pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, il est nécessaire d'instituer des dispositions formelles pour l'engagement multipartite qui augmenteront l'acceptation des voies de transformation. Les résultats de huit études de cas<sup>1</sup> d'organes consultatifs nationaux multipartites mettent en évidence les facteurs clés dans les voies de création et de maintien des organes consultatifs multipartites pour le développement durable.

Les organes multipartites ont joué un rôle important pour faire avancer le programme de développement durable avant l'adoption de l'Agenda 2030. Il est évident que les pays mettent de plus en plus en place des mécanismes institutionnalisés visant spécifiquement un engagement multipartite inclusif et à long terme sur les ODD. Ces mécanismes peuvent soutenir la consultation sur l'élaboration des priorités nationales, la rédaction des plans stratégiques nationaux, le suivi des progrès et l'établissement de rapports sur les progrès.

La fonction essentielle des organes consultatifs multipartites est de réunir des représentants de différents groupes de parties prenantes et de fournir des conseils constructifs sur des questions controversées liées au développement durable qui transcendent tout en incluant ces multiples points de vue. Il s'agit là d'une valeur ajoutée unique pour les gouvernements à long terme, car elle permet de réunir les intérêts du secteur privé et les demandes du public au sein d'un seul organe institutionnalisé, avec une vision commune qui est plus large et plus englobante que toute perspective unique. Ces organes sont essentiels pour gérer les intérêts

divergents et identifier les voies à suivre pour exploiter au mieux les synergies et modérer les compromis.

Au-delà de ce mandat de base, certains organes consultatifs multipartites jouent un rôle actif dans des processus politiques spécifiques, tels que le développement de stratégies nationales de développement durable, la compilation de rapport national volontaire (RNV) ou la nationalisation d'indicateurs. Ces rôles ajoutent de la crédibilité à l'agenda et rendent la mise en œuvre plus efficace. D'autres organes, qui disposent du statut et des ressources nécessaires, ont élargi ce mandat en promouvant les réseaux de la société civile ou en se lançant dans l'engagement public. Toutefois, leurs objectifs primordiaux sont de trouver un terrain d'entente et d'avoir un impact collectif sur le développement durable en mettant en valeur les contributions des diverses parties prenantes et en gérant les difficiles processus de négociation et de recherche de consensus sur des sujets controversés. Ce faisant, ils encouragent également une approche pansociale pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Il existe diverses voies pour établir des organes consultatifs multipartites, et il n'y a pas de recette ou de plan spécifique sur la façon dont ils devraient être établis, leur positionnement ou leur composition. Le succès dépend du contexte et doit être basé sur une évaluation approfondie du paysage institutionnel et politique.

Le rapport<sup>2</sup> sur lequel se base cette note de synthèse présente des exemples spécifiques tirés de huit études de cas afin de démontrer les diverses approches qui peuvent être adoptées pour établir et maintenir un organe consultatif multipartite dans des contextes politiques et institutionnels très différents.

**1** Il s'agit notamment d'organes consultatifs multipartites en Belgique, en Géorgie, au Kosovo, au Mexique, en Namibie, au Portugal, en Roumanie et au Sénégal.

**2** Cette note de synthèse est basée sur le rapport : Forum Mondial, 2021: Voies pour les Organes Consultatifs Nationaux du Développement Durable. Veuillez consulter le rapport complet pour plus de détails sur la méthode et la conception de la recherche. [↘ PDF](#)

*Les voies pour les organes consultatifs multipartites dépendent du contexte*

## Voies pour les organes consultatifs multipartites

En septembre 2019, les partenariats multipartites aux niveaux mondial, national et local ont été mis en avant par le Secrétaire général des Nations unies dans un appel à une "action accélérée" pour atteindre les ODD<sup>3</sup>. Le Guide des partenariats pour les ODD récemment publié par l'UNDESA affirme que l'accélération nécessite une adaptation des partenariats et mécanismes multipartites existants selon des "modalités nouvelles et transformationnelles"<sup>4</sup>. Les organes multipartites ont joué un rôle important dans la promotion du développement durable avant l'introduction de l'Agenda 2030 pour le développement durable. C'est pourquoi l'étude du Forum Mondial examine la création d'organes nationaux de développement durable avant 2015 et leur transformation pour l'Agenda 2030, ainsi que les organes consultatifs multipartites créés plus récemment dans le but explicite de promouvoir les ODD.

Les expériences, les réussites et les défis des organes consultatifs multipartites qui ont été créés avant l'Agenda 2030 (comme la Belgique, la Namibie et le Portugal) diffèrent de ceux qui sont nouvellement créés ou en cours de création (comme la Géorgie, le Kosovo, le Mexique, la Roumanie et le Sénégal), compte tenu des contextes institutionnels, juridiques et politiques dans lesquels ils ont été établis. Ces derniers sont en train de définir leur modus operandi, leurs mécanismes de gouvernance et leurs procédures de sélection, tandis que les premiers cherchent à renforcer les relations de partenariat à long terme. C'est pourquoi

cette note de synthèse met en lumière les conditions favorables qui ont contribué au succès des différents types d'organes, tout en identifiant les facteurs transversaux qui sont pertinents pour l'installation et le maintien de la légitimité, dans l'optique de reproduire et/ou d'adapter ces voies ailleurs.

## Quelle est la valeur ajoutée des organes consultatifs multipartites pour la mise en œuvre nationale des ODD ?

**Établir un consensus sur les sujets controversés et intégrer les points de vue des universitaires, de la société civile et du secteur privé.** Les membres doivent partager un engagement commun en faveur de la recherche des faits et des arguments fondés sur des preuves, ainsi qu'une volonté de compromis afin de parvenir à un consensus sur les opinions. Ces éléments doivent constituer l'éthique commune qui guide les processus de l'organe. Les processus internes et les approches de travail devraient inclure la spécification du mandat et des différentes voies et méthodologies pour la recherche du consensus, par exemple en renforçant le fonctionnement et les mécanismes de dialogue et de recherche du consensus au sein des groupes de travail. Cela nécessite également la création de mécanismes de retour d'information formels et informels au sein des organes consultatifs multipartites afin de

<sup>3</sup> Jensen, Lois, ed. "Rapport du Secrétaire général sur les progrès des ODD 2019 édition spéciale." Nations Unies, 2019. [↘ PDF](#)

<sup>4</sup> Stibbe, Darian, Prescott, Dave. "The SDG Partnership Guidebook: a practical guide to building high-impact multi-stakeholder partnerships for the Sustainable Development Goals". The Partnering Initiative and UNDESA, 2020, p. 9. [↘ PDF](#)

*Fonction principale :  
établir un consensus  
sur les sujets  
controversés*

promouvoir la transparence et la responsabilité, ainsi qu'un investissement dans les compétences de leadership et de facilitation pour assurer une médiation efficace des divers intérêts. Lorsqu'il n'est pas possible de parvenir à un consensus, il devrait être possible d'inclure un texte contenant des positions divergentes plutôt que d'affaiblir ou de simplifier les conseils fournis.

#### Des relations constructives, formelles et de confiance entre l'organe consultatif multipartite et le gouvernement.

La mise en place de mécanismes institutionnalisés d'échange et de retour d'information entre les deux entités est nécessaire pour garantir la pertinence politique des recommandations et maintenir la motivation pour un engagement honorifique de la part des organes consultatifs multipartites. Cela va de pair avec la création d'un écosystème institutionnel propice aux organes consultatifs multipartites (par exemple une approche pangouvernementale). L'institutionnalisation des organes consultatifs multipartites garantira une motivation à long terme pour une mise en œuvre réussie. Il est important que les organes consultatifs multipartites disposent de ressources suffisantes et qu'ils soient institutionnellement situés de manière à avoir une portée, une influence et un impact maximums. Les organes consultatifs multipartites doivent être intégrés dans un cadre juridique solide avec des mécanismes interinstitutionnels clairs qui relient les différentes branches et niveaux du gouvernement. Cela garantira la cohérence horizontale et verticale des politiques ainsi qu'un suivi adéquat.

Relier le mandat officiel de l'organe consultatif multipartite aux processus ou documents de politiques nationaux de développement durable tels que les stratégies nationales de développement durable ou les RNV. Cela permettra de faciliter un rôle plus actif dans les processus établis, tout en créant des voies d'influence claires et en renforçant la légitimité. Viser un échange réciproque et des boucles de rétroaction sur les recommandations, les conseils et les processus politiques.

Renforcer l'acceptation sociale de la transformation et du changement social en promouvant l'inclusion, la diversité et la participation au sein de l'organe consultatif multipartite. Cela nécessite des procédures de sélection transparentes et compréhensibles, la possibilité pour les acteurs non étatiques d'assumer des rôles de direction et de décision au sein de l'organe ainsi que le renvoi des discussions au sein de l'organe à leurs groupes d'acteurs respectifs. Il convient de prêter une attention particulière à l'inclusion, à la diversité et au principe de ne "laisser personne de côté" dans ces processus de sélection et modalités de travail. La pertinence politique est essentielle pour promouvoir la motivation, l'appartenance et l'engagement envers l'organe consultatif multipartite, fondés sur une croyance commune dans le mandat, le rôle et la valeur ajoutée de l'organe. En bref, la culture intentionnelle de l'inclusivité doit aller au-delà des simples formalités énoncées.

*Approche pansociale:  
inclusivité  
+ diversité  
+ participation*

L'engagement infranational des organes consultatifs multipartites afin d'encourager le dialogue sociétal et la promotion du développement durable. Les organes consultatifs multipartites jouent un rôle dans la collecte des diverses contributions des entités infranationales, en offrant aux autorités infranationales la possibilité de participer aux réunions du conseil ou du groupe de travail en tant qu'observateurs ou membres votants, et en collaborant avec les autorités locales pour développer des solutions innovantes aux problèmes locaux. Ils jouent également un rôle dans le renforcement des capacités de l'État par la promotion de réseaux locaux et régionaux afin de renforcer l'engagement public et d'accélérer ainsi la mise en œuvre du développement durable.

Budget pour les aspects opérationnels et administratifs de l'organe consultatif multipartite et pour le développement des capacités du secrétariat et de la direction. Un secrétariat bien doté en ressources et relativement indépendant est nécessaire pour améliorer les opérations et garantir l'efficacité à long terme. Il est important que des ressources soient allouées au développement des capacités au sein des secrétariats des organes consultatifs multipartites et par les présidents, en particulier en ce qui concerne les compétences de convocation et de facilitation, afin qu'ils soient mieux équipés pour promouvoir la recherche du consensus. Fournir à ces organes les ressources nécessaires pour remplir leur mandat est fondamental pour une fonction consultative à long terme.

Investir dans l'apprentissage institutionnel au sein d'organes consultatifs multipartites partageant les mêmes idées au niveau régional et mondial en participant à des réseaux régionaux ou en reliant des processus de coopération dans le but de partager des informations, de développer des capacités et de résoudre des problèmes innovants sur des questions transfrontalières.

## Quelles routes peuvent être empruntées pour mettre en place un organe consultatif multipartite ?

Exploiter les institutions, les processus et les structures de parties prenantes existants. Le temps étant un facteur essentiel lorsqu'il s'agit d'"accélérer" le développement durable, l'exploitation des structures existantes des parties prenantes constitue la voie la plus efficace. Dans la mesure du possible, il faut s'appuyer sur une histoire et une culture de la négociation et des pratiques de recherche de consensus associées au dialogue sur des sujets controversés et créer des opportunités de liens entre les différentes parties prenantes. Les gouvernements devraient s'efforcer de relier un tel organe consultatif multipartite aux mécanismes de coordination existants au sein du gouvernement qui incluent différents membres et niveaux de gouvernement.

Positionner l'organe consultatif multipartite à proximité ou au sein des institutions nationales chargées de superviser l'élaboration des politiques de développement durable. Cela permettra de s'assurer qu'il est aligné avec l'institution possédant un mandat de coordination. Cela augmentera l'engagement de l'organe consultatif multipartite dans les stratégies nationales de développement durable et améliorera sa capacité à fournir des conseils politiques cohérents et intégrés à tous les ministères. Toutefois, ce positionnement (et ses implications pour l'indépendance de tout conseil formulé) doit être soigneusement étudié, en tenant compte des différents contextes institutionnels et politiques nationaux.

Obtenir la reconnaissance de l'exécutif et/ou du parlement et promouvoir l'appropriation et le partage des responsabilités en ayant à l'esprit une approche pangouvernementale. Cela permettra non seulement d'assurer la cohérence des politiques, mais aussi de créer un écosystème propice qui soutiendra les changements législatifs, institutionnels et budgétaires nécessaires à l'établissement de l'organe et à son maintien à long terme.

Unir ses forces avec les partenaires internationaux et exploiter le soutien financier, technique et en termes de capacités de ces derniers pour la mise en place d'organes consultatifs multipartites, notamment en ce qui concerne l'élaboration des modalités de gouvernance et le financement du secrétariat.

Trouver un équilibre entre le traitement de questions opportunes et pertinentes pour la société tout en préservant la vision à long terme, afin de maintenir la valeur ajoutée d'un organe consultatif multipartite. Cela nécessite de la flexibilité et une adaptation aux demandes immédiates (telles que COVID-19, "reconstruire en mieux" et des concepts tels que la "transition juste"), tout en assurant un certain degré de continuité. Une attention particulière doit être accordée à la composition actualisée du secrétariat et de l'organe consultatif multipartite lui-même ainsi qu'à la nécessité de maintenir la mémoire institutionnelle dans le temps. Cela comprend des aspects tels que l'institutionnalisation des principes opérationnels, des critères de sélection des membres et des mécanismes de gouvernance dans la loi ; le suivi et l'examen pour l'apprentissage institutionnel ; l'allocation de ressources et la création d'opportunités pour une planification collective à long terme afin de s'assurer que le travail des organes consultatifs multipartites s'inscrit dans les objectifs stratégiques du pays, de la région et du monde, à la fois dans le contexte de l'Agenda 2030 et au-delà.

*L'équilibre délicat entre proximité du centre du gouvernement et indépendance des conseils*



## Études de cas : huit organes consultatifs nationaux multipartites

KOSOVO, OCT. 2018

– Kosovo Council for Sustainable Development

BELGIQUE, MAI 1997

– Federal Council for Sustainable Development

MEXIQUE, AVR. 2017

– National Council for 2030 Agenda for Sustainable Development

PORTUGAL, AOÛT 1997

– National Council on Environment and Sustainable Development

SÉNÉGAL\*

GÉORGIE, MAI 2017

– Inter-Agency Council for Sustainable Development Goals

ROUMANIE, FÉV. 2020

– Consultative Council for Sustainable Development

NAMIBIE, JAN. 2013

– Sustainable Development Advisory Council

\* Conseil sur les ODD au Sénégal est encore en émergence

# À propos du Forum Mondial des organes consultatifs nationaux sur les ODD

Le Forum Mondial est un réseau qui relie les connaissances et l'expérience des commissions consultatives multipartites, des conseils et des organes similaires pour le développement durable. Ces organes contribuent aux architectures institutionnelles nationales pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). En rapprochant les connaissances et les intérêts des différents groupes de parties prenantes, les organes consultatifs multipartites favorisent l'acceptation sociale et la cohésion de la société en période de transformation. La demande pour leur travail de facilitation des résultats des négociations ne peut être sous-estimée.

Ce forum pour et par les organes consultatifs multipartites nationaux est aussi hétérogène que les contextes respectifs de ses membres, qui varient en conséquence dans leur développement institutionnel, leur mise en place, leur mandat et leur rôle. Les échanges constants au sein des groupes de travail et entre eux créent un riche marché d'idées, de mécanismes de négociation et de mesures politiques efficaces qui peuvent facilement être transférés et adaptés aux besoins et aux demandes locales ailleurs. En tant que réseau axé sur la demande, il évolue constamment dans les processus collectifs. Grâce à son riche réservoir de connaissances collectives, le forum invite efficacement les parties prenantes et les gouvernements du monde entier à adapter, mettre en œuvre et accélérer conjointement la réalisation de l'Agenda 2030 et des ODD.



Cette recherche a été menée par le British Columbia Council for International Cooperation (BCCIC) et soumise au Forum Mondial des organes consultatifs nationaux sur les ODD. L'étude a été soutenue financièrement par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH au nom du Ministère fédéral de l'Environnement, de la Conservation de la nature et de la Sécurité nucléaire et du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement de la République fédérale d'Allemagne.

#### Auteurs

↳ Dr. Zosa De Sas Kropiwnicki-Gruber, Bashar Alsaedi  
↳ British Columbia Council for International Cooperation (BCCIC)

#### Equipe de rédaction

Dr. Hannah Janetschek (responsable), Felix Meyerhoff  
↳ [info@nachhaltigkeitsrat.de](mailto:info@nachhaltigkeitsrat.de)

↳ German Council for Sustainable Development (RNE)  
c/o Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH  
Potsdamer Platz 10  
10785 Berlin, Germany

#### Design

↳ Studio Hoekstra

Global Forum for

